



**DEMANDE DE CONGÉ DE PATERNITÉ (5 SEMAINES)
 ET CONGÉ PARENTAL (SANS SOLDE COMPLET OU PARTIEL SANS SOLDE)**

IDENTIFICATION DE L'EMPLOYÉ	
Nom, prénom :	_____
Adresse :	_____
Ville et province :	_____ Code postal : _____
Ancien établissement :	_____
N° employé :	_____ Unité / service : _____
Titre d'emploi :	_____ Sup. immédiat : _____
Moyen de communication privilégié	<input type="checkbox"/> Téléphone : _____ <input type="checkbox"/> Adresse électronique personnelle : _____
Note : Veuillez vous assurer de mettre à jour vos renseignements personnels dans le logiciel de paie Logibec (ouvrez l'application, cliquez sur « Dossier employé », puis sur « Renseignements personnels » et « Nouveau »; n'oubliez pas de sauvegarder à la fin).	

PATERNITÉ ET PARENTAL	
Date de naissance : 20___/___/___	(une copie de la déclaration de naissance de votre enfant est obligatoire pour l'obtention du congé)
Date de début du congé de paternité (maximum de 5 semaines consécutives avec ou sans solde selon vos conditions de travail) : (Débutant le dimanche) 20___/___/___	
Choix du régime RQAP	<input type="checkbox"/> Base (5 semaines) <input type="checkbox"/> Particulier (3 semaines) <small>(Le choix doit être identique au régime de prestations de votre conjointe)</small>
Avez-vous eu plus d'un employeur au cours des six (6) mois précédant le congé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
<input type="checkbox"/> J'aimerais me prévaloir d'un congé parental sans solde complet (Débutant le dimanche) du 20___/___/___ au 20___/___/___ (finissant le samedi) Commentaires : _____	
<input type="checkbox"/> J'aimerais me prévaloir d'un congé parental partiel sans solde (Débutant le dimanche) du 20___/___/___ au 20___/___/___ (finissant le samedi) Nombre de jours d'absence : _____ jours par semaine Si vous êtes admissible au RQAP, le congé doit être simultané à la période de versement des prestations.	

ASSURANCE COLLECTIVE (CONGÉ COMPLET DE 5 SEMAINES OU PLUS)	
CONGÉ DE PATERNITÉ	
Groupe Desjardins seulement (FIQ et non syndiqués)	<input type="checkbox"/> Je désire maintenir la base (médicament) et suspendre mes options (autre que médicament) Si vous ne cochez rien, vos protections d'assurances seront maintenues telles quelles pendant votre congé de paternité.
Autres groupes	La protection complète est obligatoirement maintenue durant votre congé de paternité. Cependant, vous avez le choix de maintenir ou suspendre vos options d'assurances collectives pendant votre congé sans solde complet.
CONGÉ PARENTAL	
Assurez-vous d'avoir complété le formulaire <i>Demande de maintien ou diminution temporaire de l'assurance collective</i> (en fonction de votre syndicat). Pour toutes questions, communiquez avec un agent responsable des assurances collectives au 819 780-2220, poste 47777, option 1 ou par courriel à prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca .	

Signature de l'employé : _____ Date : _____

Retournez ce formulaire dûment rempli par courriel à prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca.

SECTION RÉSERVÉE AUX CONGÉS/VACANCES	
La présente est pour confirmer la période de votre congé de paternité et congé sans solde ou partiel sans solde :	
Paternité :	du (dimanche) : 20___/___/___ au (samedi) : 20___/___/___ Période d'absence : _____ semaines
Parental :	du (dimanche) : 20___/___/___ au (samedi) : 20___/___/___
Traité par :	_____ Date : _____
À numériser au GDE.	



Aide-mémoire

(À conserver pour suivi)

Étapes à suivre pour votre congé de paternité	Cocher si complété
1. Remplissez, le plus tôt possible, le formulaire « Demande de congé de paternité », et retournez-le par courriel à prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca .	
2. Inscrivez-vous au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) via le site www.rqap.gouv.qc.ca au moment de la naissance de l'enfant. Si vous avez eu plus d'un employeur au cours des six (6) mois précédant le congé, faites-en mention afin qu'ils divisent la prestation. Le RQAP recevra automatiquement le relevé d'emploi produit par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, dans un délai normal d'un maximum de quatre (4) semaines à compter du début de votre congé. Notez que vous ne recevrez aucune copie de ce document.	
3. Dès réception de votre « État de calcul planifié » du RQAP, acheminez une copie au Service de la paie de votre ancien établissement (voir les coordonnées « Nous joindre » sur le site Web csss-iugs.ca/prase).	
4. Acheminez une copie de la déclaration de naissance de votre enfant par courriel à prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca .	
5. Remplissez, s'il y a lieu, la demande de congé parental sans solde et/ou partiel sans solde, à même la demande du congé de paternité.	
6. Remplissez, s'il y a lieu, le formulaire « Demande de modification du congé parental ou Avis de retour au travail » qui vous sera acheminé quatre (4) semaines avant la fin prévue de votre congé parental, et retournez-le au moins deux (2) semaines par courriel à prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca .	

Remarque

Selon vos conditions de travail :

« La personne salariée à qui l'employeur a fait parvenir quatre (4) semaines à l'avance un avis indiquant la date d'expiration du congé sans solde doit donner un préavis de son retour au moins deux (2) semaines avant l'expiration dudit congé. Si elle ne se présente pas au travail à la date de retour prévue, elle est considérée comme ayant démissionné. »

Pour les employés ayant le régime d'assurance collective Desjardins :

Si vous prenez vos vacances reportées consécutivement à votre congé parental sans solde complet et que vous aviez suspendu vos options de votre plan d'assurance collective Desjardins, vos options demeurent suspendues pour cette même période. Seul le retour effectif au travail a pour effet de réactiver les options de votre plan d'assurance.

Conseils pratiques

Vérifier laquelle des options est la plus avantageuse pour vous, avant d'effectuer votre choix du régime, grâce au simulateur de prestations sur le site Web du RQAP au www.rqap.gouv.qc.ca.

Demander, s'il y a lieu, l'arrêt de prélèvement de certaines déductions comme le stationnement, les associations, les fondations et le comité social.

Vérifier votre régime d'assurances collectives pour y inscrire votre enfant.

Demander le rachat de votre congé parental en ce qui concerne le RREGOP. Vous trouverez le formulaire intitulé « Demande de rachat de service 727 » directement sur le site de Retraite Québec au www.retraitequebec.gouv.qc.ca. Il est avantageux d'effectuer le rachat à l'intérieur des six (6) mois suivant votre retour complet au travail.

Pour toutes questions, vous pouvez consulter le site Web www.csss-iugs.ca/prase.